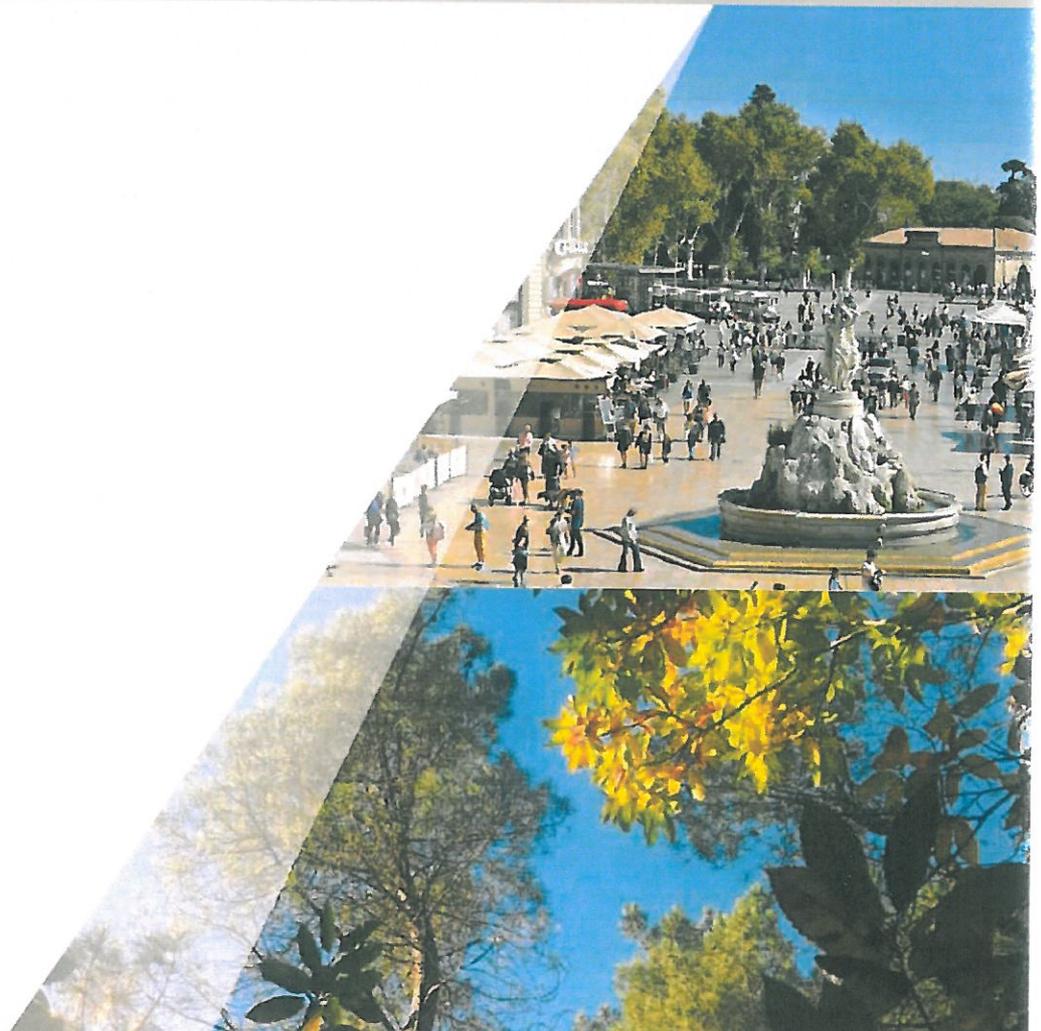




Montpellier
Méditerranée
Métropole

Contrat de Réciprocité Ville-Montagne

entre Montpellier Méditerranée Métropole
et la Communauté de Communes des Monts de
Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc



Janvier 2018

PAGE 4	Editos des Présidents
PAGE 8	Des territoires très contrastés qui souhaitent coopérer
PAGE 10	Deux territoires face à des enjeux démographiques contrastés
PAGE 12	Des besoins en logements qui nécessitent une coordination
PAGE 14	Des économies basées sur des socles différents mais convergents
PAGE 16	Des enjeux touristiques contrastés mais complémentaires
PAGE 18	La forêt, une richesse à préserver, une ressource à promouvoir
PAGE 20	Le bois, une ressource locale à utiliser en circuits-courts pour se chauffer
PAGE 22	Le bois, une ressource locale à utiliser en circuits-courts pour répondre aux besoins de construction
PAGE 24	Synthèse des défis de territoires
PAGE 25	Définition des objectifs communs
PAGE 26	Le contrat de réciprocité ville-montagne



Les Présidents et Vice-Présidents de la Métropole et de la Communauté de Communes optent pour le développement de la filière forêt-bois locale, aux côtés du réseau des Communes forestières. Une première en France!

La filière forêt bois, génératrice de coopérations entre villes et montagnes !

Depuis 2015, la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a profondément modifié le paysage intercommunal. Dès lors, les collectivités se retrouvent désormais face à de nouvelles problématiques, conjuguées parfois à une baisse de moyens.

Le renforcement de coopérations et des solidarités territoriales entre tous les espaces, qu'ils soient urbains ou ruraux constitue un des éléments de réponse à ces nouveaux défis.

Le développement de partenariats entre acteurs situés dans les villes et dans les campagnes participent au rééquilibrage de ces interactions.

Depuis très longtemps, je suis convaincu du rôle moteur que peut jouer la filière forêt-bois dans cette nouvelle dynamique d'aménagement de nos territoires. En reliant les espaces ruraux, détenteurs de la ressource avec les centres urbains qui concentrent les populations, et donc les besoins, nous parviendrons à structurer une filière locale, à relocaliser des emplois et à participer aux objectifs de développement durable.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que nous expérimentions entre deux territoires, un contrat ville-campagne, dans une logique de construction de réciprocity durables et bénéfiques pour tous.

C'est tout naturellement que nous avons proposé à la Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc, fondatrice de l'association des Communes forestières de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole, première métropole de France à adhérer à notre réseau, de se lancer dans cette aventure innovante.

Au moment de la signature de ce premier contrat, nous allons tout mettre en œuvre pour déployer un réseau de coopérations entre les territoires d'Occitanie, pour reproduire autant que possible ces cadres de coopérations innovants et porteurs de développement pour tous nos territoires.

Francis CROS
Président
Union Régionale des
Collectivités Forestières
Occitanie

Coopérer pour structurer la filière forêt-bois locale, au bénéfice de nos deux territoires et leurs habitants

Associer les territoires urbains et ruraux au sein d'une dynamique partagée demeure une constante de nos actions en tant que Présidents de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

Cette volonté se décline au sein de nos territoires dans le cadre de projets et de schémas partagés, tenant compte des identités communales.

Elle est aussi le fondement d'une politique ambitieuse et respectueuse de coopération entre partenaires qui ont tissé, depuis plusieurs siècles, des liens économiques, culturels, spirituels, humains.

C'est notamment le cas entre le territoire montpelliérain et les hautes terres des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc.

Lors de notre première rencontre à Lacaune au mois de mars dernier, nous avons affirmé ensemble notre souhait de développer des actions partenariales concrètes concernant les filières sylvicoles, le tourisme de plein air et de la santé; valorisant nos atouts respectifs pour le développement de nos territoires.

L'amorce de cette coopération a permis de favoriser les échanges entre les administrations et les responsables économiques locaux, d'établir un diagnostic commun, de s'accorder sur des objectifs partagés, formalisant ainsi des propositions constituant la base de notre partenariat.

Cette démarche n'aurait pu aboutir sans le soutien essentiel de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Occitanie qui a contribué au renforcement des liens entre nos deux territoires. Grâce à la capacité de ses équipes et de ses élus à fédérer les énergies au bénéfice des acteurs privés et publics de la forêt, cette coopération se formalise aujourd'hui par un Contrat de Réciprocité Ville Montagne, innovant et précurseur, concrétisation de cette alliance des territoires.

Il constitue un socle commun qui définit un état d'esprit, un mode de gouvernance, des axes de coopération au sein desquels pourront être progressivement construits des projets aboutis, chiffrés, financés.

Cette alliance pérenne et respectueuse associe valorisation des ressources patrimoniales et naturelles au service du dynamisme des territoires. Elle fait interagir l'innovation et la volonté des décideurs publics et économiques au bénéfice des filières et des populations.

Cet outil d'avenir renouvelle l'interdépendance séculaire entre la Ville et la Montagne où l'Eau, l'Air, le Bois profitent au plus grand nombre dans l'intérêt général.

Robert BOUSQUET
Président

Communauté de Communes des Monts de
Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc
Maire de Lacaune

Philippe SAUREL
Président

Montpellier Méditerranée
Métropole,

Maire de Montpellier



Monts de Lacaune & Montagne du Haut Languedoc



19 communes 8 000 habitants

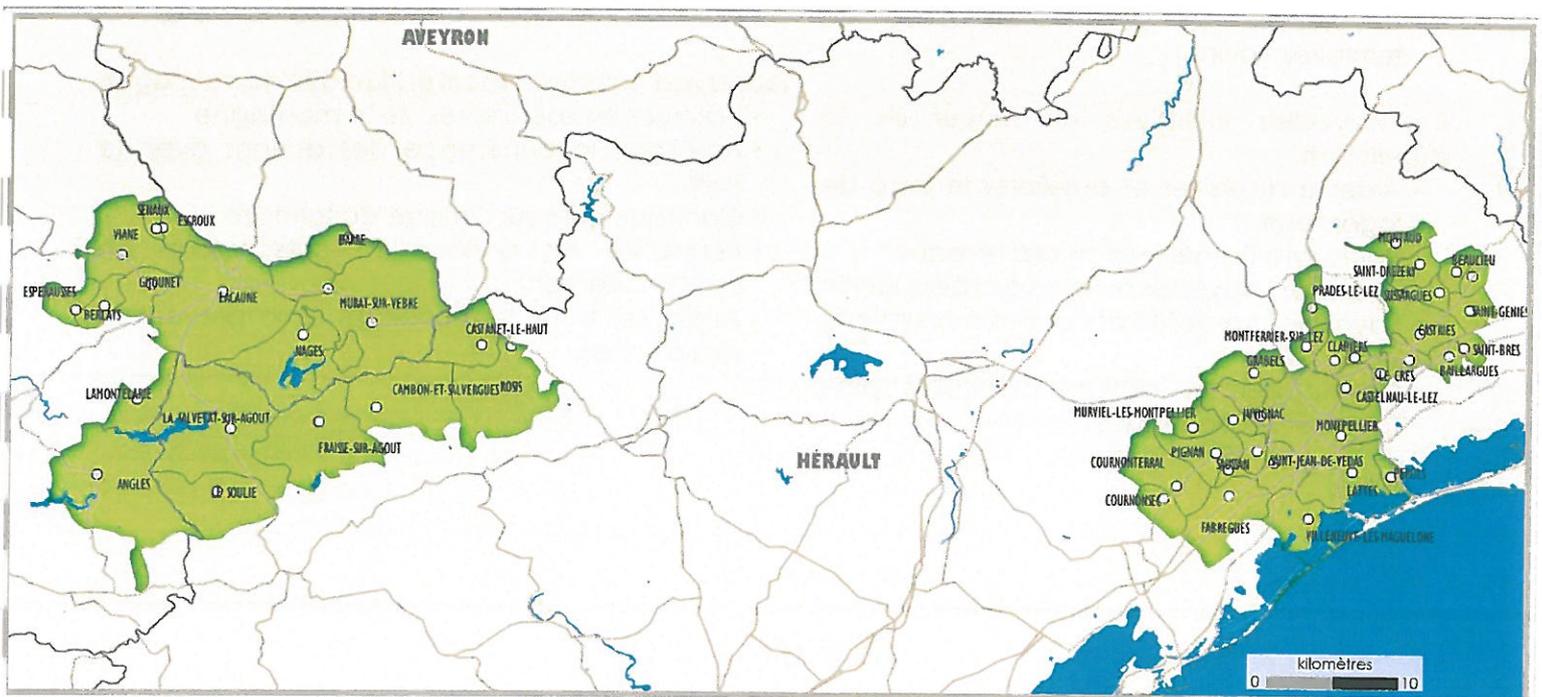
74 000 hectares 10 hab/km²

Montpellier Méditerranée Métropole



31 communes 450 000 habitants

43 000 hectares 1 000 hab/km²



A cheval sur le Tarn et l'Hérault, la Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc se caractérise par des paysages de montagne et de forêts. Ses principales activités, économiques et de loisirs, sont basées autour des ressources naturelles locales.

Les Monts de Lacaune, partie tarnaise du territoire, présentent de vastes espaces de forêts, de vallées et de bocage liés à l'agriculture d'élevage. Ils sont structurés par la dorsale montagnaise où culminent les Pics du Montalet et de Montgrand.

Plus au Sud, le Haut Languedoc, regroupe notamment les massifs du Caroux et de l'Espinouse, points culminants du département de l'Hérault.

Sa position singulière au carrefour des influences méditerranéennes et atlantiques, sur la ligne de partage des eaux, lui confère une diversité paysagère et une richesse environnementale remarquable.

Née en 2017 de la fusion de deux communautés de communes en zone de montagne, la Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc est un territoire varié, riche de ressources naturelles. Elle construit son projet de territoire et développe son économie autour de l'eau, de la forêt, du vent, du climat qui en font un terroir unique.

Des politiques de solidarité et des partenariats à renforcer

- Poursuivre la solidarité et la convergence fiscale
- Développer la mutualisation
- Articuler les actions communauté / communes
- Créer du lien entre les acteurs du territoire
- Développer les partenariats avec les territoires voisins

De nouvelles initiatives en faveur de la population

- Aider à diversifier et améliorer le parc de logements
- Poursuivre l'amélioration des réseaux
- Créer de nouveaux services à la population
- Favoriser la mobilité et l'accès aux services pour tous
- Développer les actions culturelles pour favoriser les échanges

Développement des activités économiques

- Accompagner le développement des filières forêt-bois et eau
- Renforcer l'attractivité touristique
- Soutenir l'agriculture de montagne et sa diversification
- Favoriser la reprise / transmission des activités économiques
- Initier une politique d'acquisitions foncières

Préserver l'environnement et l'identité de montagne

- Valoriser les spécificités de la montagne
- Améliorer la cohérence des actions avec le PNR
- Communiquer sur l'image du territoire
- Poursuivre les actions de préservation de l'environnement
- Améliorer le tri, le recyclage et la prévention des déchets

LE DEFI :

*Construire un territoire accueillant
et préserver le cadre de vie et les ressources naturelles*

Le projet de territoire de Montpellier Méditerranée Métropole intègre les 7 piliers stratégiques de développement qui orientent l'action métropolitaine, sept domaines d'excellence qui orientent l'action métropolitaine. Ces filières d'avenir constituent les grands axes de développement de Montpellier Méditerranée Métropole.



LA SANTÉ

La Métropole souhaite, en collaboration avec les intercommunalités voisines, contribuer au renforcement en travaillant à une complémentarité renforcée entre le CHRU de Montpellier et les centres hospitaliers locaux.



LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

La Métropole coordonne l'ensemble des efforts publics et privés en faveur du déploiement du très haut débit sur le territoire. Elle souhaite coordonner et structurer l'écosystème de l'économie numérique, dans le cadre de la French Tech.



LA MOBILITÉ ET LES DÉPLACEMENTS

Un réseau élargi aux territoires voisins doit être développé pour faciliter les déplacements et les interconnexions. Il est nécessaire de combiner intelligemment et efficacement les différents modes de transport.



LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Métropole doit renforcer son attractivité touristique; l'ambition est donc de passer à une organisation plus coordonnée et en partenariat avec d'autres destinations voisines d'allonger et de diversifier les séjours.



L'AGROÉCOLOGIE / ALIMENTATION

Il s'agit d'un secteur à enjeux, tant en matière économique qu'en termes d'aménagement du territoire. Parmi les différentes pistes d'action figurent le développement d'une logique de proximité dans les circuits alimentaires.



LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET L'UNIVERSITÉ

Ils sont des marqueurs identitaires du territoire montpelliérain. Valoriser et coordonner une offre culturelle et patrimoniale d'excellence, diversifiée, à la fois accessible à tous les citoyens et source d'attractivité, représente un défi essentiel.



LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Favorable à une économie à taille humaine, elle favorise l'essor des commerces de proximité et de l'artisanat et renforce le rôle citoyen et responsable du secteur dans une approche de développement durable.

LE DEFI :

Renforcer le caractère métropolitain en développant tous les aspects du territoire et en s'appuyant sur des coopérations avec les territoires voisins

35% des habitants a plus de 60 ans

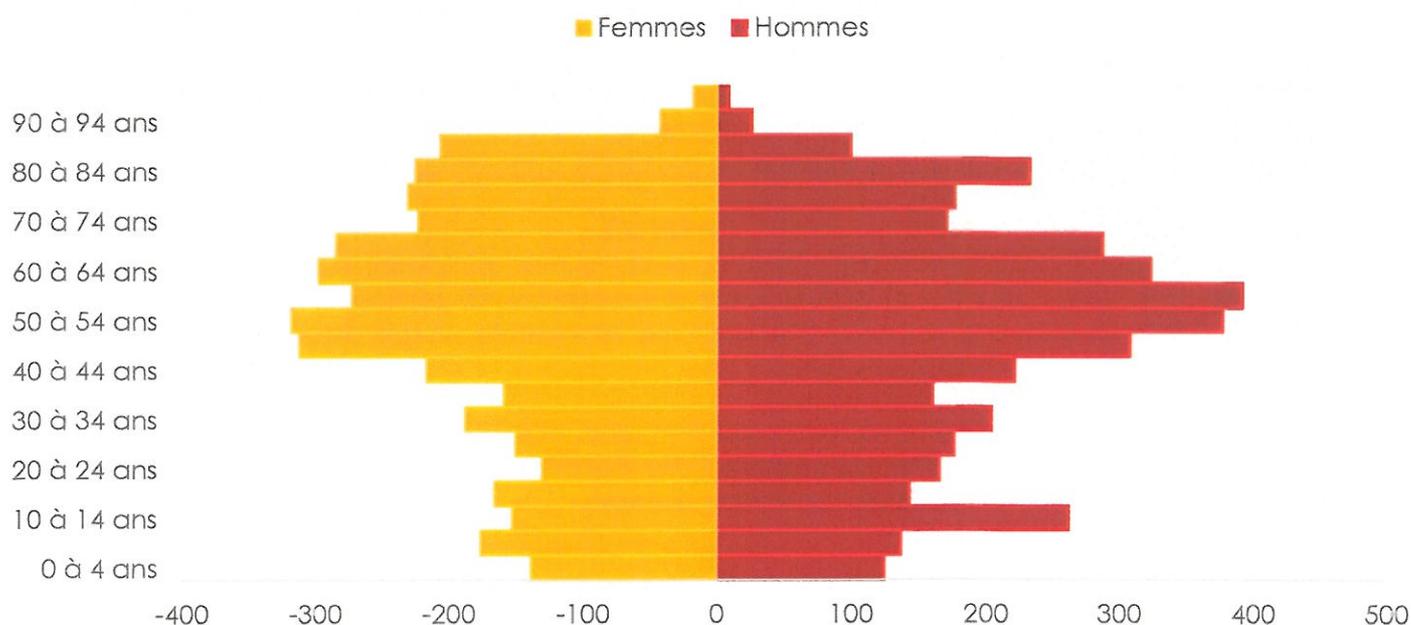
+ 1 000 habitants prévus dans 25 ans (+12.5%)

Le territoire de la Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc connaît des dynamiques démographiques caractéristiques des territoires ruraux de montagne.

Il subit un déclin démographique, conséquence d'un solde migratoire inférieur au solde naturel.

La population vieillie et les ménages se desserrent, engendrant de nouveaux besoins en termes de logements et de services.

Le développement économique et la politique d'accueil du territoire sont au coeur des enjeux d'avenir, afin de renverser ces dynamiques et ré-engager une croissance démographique locale.



LE DEFI :

Maintenir et attirer la population, en passant par une relocalisation des emplois et des services, et une valorisation du parc de logements

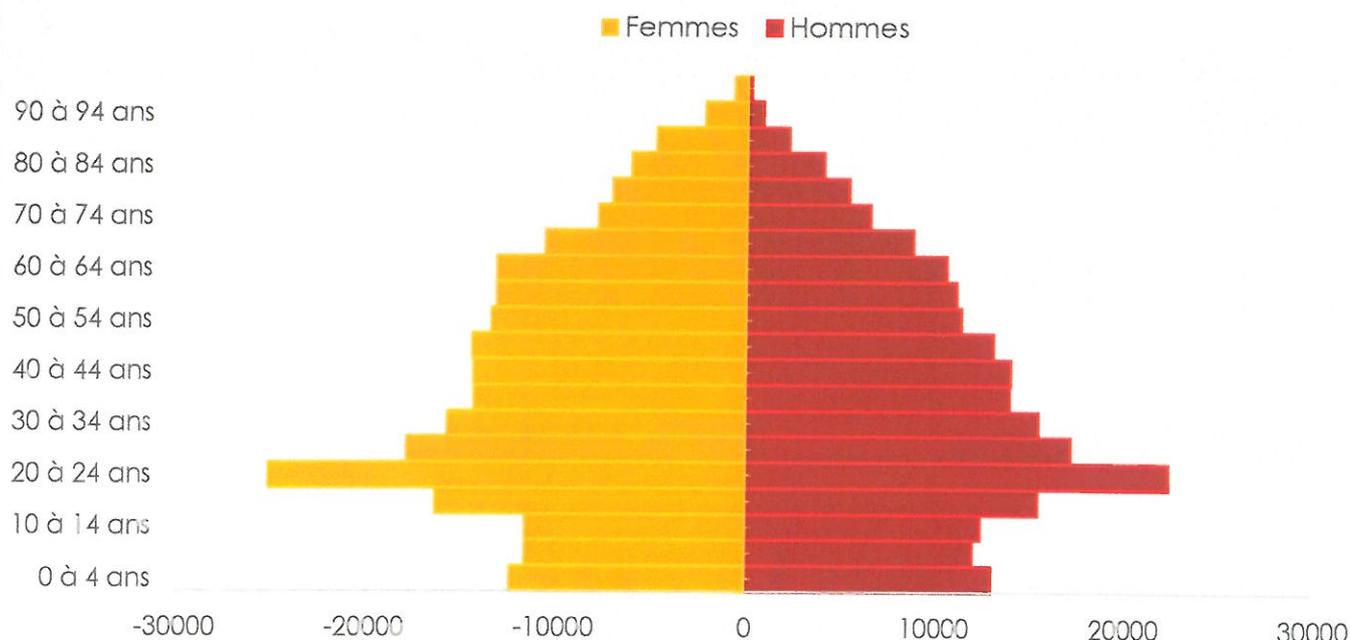
1 habitant sur 2 a moins de 35 ans

+2 000 000 habitants prévus dans 25 ans (+50%)

Entre 2006 et 2011, Montpellier Méditerranée Métropole a accueilli 21 000 habitants supplémentaires, soit en moyenne + 4 300 personnes chaque année.

La croissance démographique de la ville de Montpellier est la plus élevée de France et 50% de sa population à moins de 34 ans.

Chaque mois, elle accueille plus de 300 nouveaux arrivants. Le rythme de croissance démographique de Montpellier Méditerranée Métropole s'est atténué au fil du temps, passant de + 1,5 % par an en moyenne entre 1999 et 2006 à + 1 % entre 2006 et 2011.



LE DEFI :

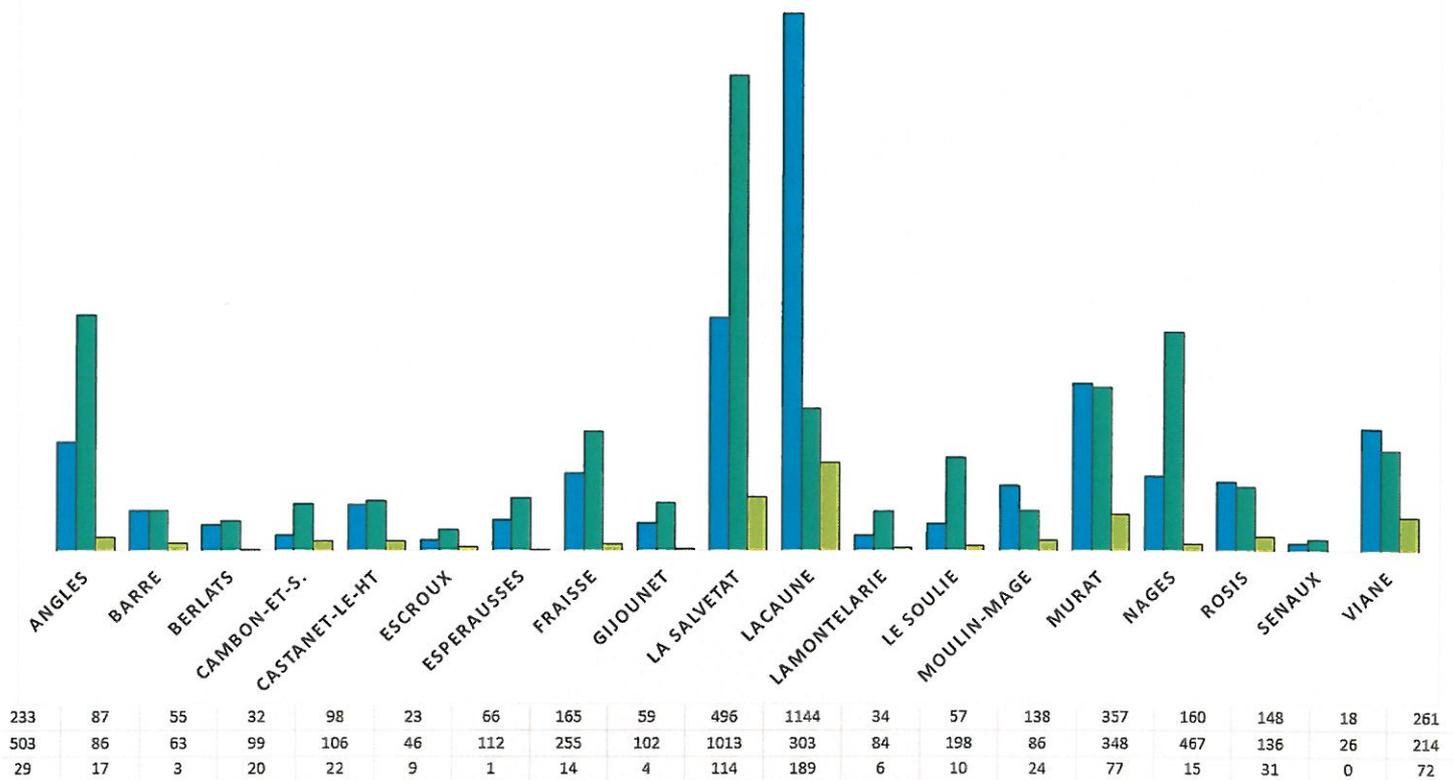
Accompagner la croissance démographique par un développement équilibré, respectueux de l'environnement ainsi qu'une cohésion sociale et des solidarités renforcées

Les dynamiques foncières des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc sont caractéristiques d'un espace rural isolé.

Le parc est en croissance constante depuis le début des années 1970, la vacance est en légère baisse. Ce parc est également soumis à une dynamique particulière d'amélioration globale du niveau de confort.

La part des logements secondaires est fortement représentée. Le parc résidentiel de la Communauté de Communes comprend 8538 logements, dont près de la moitié sont classés en résidences secondaires.

Parcs résidentiels communaux, une sur-représentation des maisons secondaires



8 500 logements

50% résidences secondaires

990 € / m² prix moyen à l'achat

+ 365 logements en 5 ans

LE DEFI :

Augmenter et diversifier l'offre pour favoriser la mixité sociale et permettre un parcours résidentiel complet | Améliorer en termes énergétique le parc de logements | Privilégier la requalification et l'adaptation du parc existant

Le marché immobilier de la Métropole est très dynamique. Mais le décalage est accentué entre les prix de l'immobilier et les revenus des ménages. D'où des difficultés réelles pour que les ménages revenus modestes puissent accéder à la propriété même pour que les plus démunis puissent louer dans le parc privé.

La métropole a pour objectif de faciliter les réponses à tous les besoins en logements et à tous les parcours résidentiels.

Comme de nombreuses métropoles françaises, Montpellier Méditerranée Métropole souffre encore d'une offre locative sociale insuffisante malgré l'effort de production de 12 300 logements sociaux de 2009 et 2016), dû au fait que le territoire montpellierain se classe parmi les croissances démographiques les plus élevées au niveau national.

Le marché locatif privé est également fortement tendu, ce qui se traduit par des prix de vente et des loyers élevés et à la hausse.

- **Poursuivre l'effort de production de logements pour répondre à la demande:** les besoins sont estimés à 4500 nouveaux logements par an.
- **Offrir des logements diversifiés et accessibles aux ménages locaux:** La métropole construit une offre équilibrée sur le territoire métropolitain, en rapprochant notamment les emplois et les logements
- **Promouvoir un habitat varié et de qualité pour tous:** Il s'agit de proposer une offre diverse répondant à l'ensemble des parcours résidentiels
- **Mobiliser et valoriser le parc de logements existant:** Cela se traduit par l'amélioration de la performance énergétique, l'adaptation aux évolutions sociétales et la lutte contre l'habitat dégradé.
- **Organiser la mixité sociale dans le logement à l'échelle métropolitaine:** Cette ambition traduit la solidarité territoriale existant entre l'ensemble des communes métropolitaines.

92 000 logements

3% résidences secondaires

2850 €/m² prix moyen
à l'achat

+ 5000 logements en 5 ans

LE DEFI :

Augmenter le nombre, la qualité et la diversité des logements pour répondre aux besoins du plus grand nombre, notamment en rénovant le parc existant et en construisant des logements à haute performance énergétique

La richesse de la Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc lui permet de diversifier son économie autour des ressources naturelles présentes.

Les filières et pôles économiques et industriels sont largement représentés, au détriment de la sphère présentielle. Les activités sont concentrées sur les pôles et bourgs-centre.

Le territoire accueille un tissu de TPE/PME dynamique et structuré. Le ratio emplois offert / population active est stable depuis 10 ans.

De nouvelles filières se développent: le tourisme, les services, l'économie sociale et solidaire, les énergies renouvelables,...



EAU: Productions (Mont-Roucous, La Salvetat) + barrages hydroélectriques + thermalisme + activités de pleine nature



VENT: Plusieurs parcs éoliens sur le territoire
Le territoire produit plus d'énergie qu'il n'en consomme



TERROIR: produits de qualité (charcuterie et fromage) + tourisme de plein nature



FORÊT: Ressource de qualité pour bois construction et bois énergie + installations disponibles + entreprises locales

4000 emplois

Taux d'activité de **74%**

LE DEFI :

*Relocaliser les emplois
Développer une filière d'avenir*

La Métropole de Montpellier est riche d'une forte tradition universitaire et constitue le 5^{ème} site de recherche en France.

Elle est au cœur de l'innovation et de la recherche scientifique, aussi bien dans le domaine de la santé, du numérique, des industries culturelles et créatives, de l'agroalimentaire, des technologies de l'environnement, ou de l'eau.

Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée de manière volontaire en faveur du soutien à l'innovation, ce qui lui a permis de mettre en place une chaîne complète proposant aux acteurs économiques un dispositif d'accompagnement qui va de l'idée ou du projet de recherche – en passant par une phase de maturation d'incubation, puis d'accélération – jusqu'à l'implantation et au développement de l'entreprise sur le territoire et à l'international.



Forte attractivité, avec les universités, qui créent une pression démographique



1^{ère} métropole en création d'emplois
30 000 entreprises - 7500 chercheurs



+ Coopération avec les territoires voisins :
300 000 €



Culture d'innovation forte et dotée d'un
niveau de Valeur Ajoutée élevé



Le nombre de personnes actives poursuit son augmentation dans Montpellier Méditerranée Métropole, avec + 3 500 personnes par an depuis 2006.

Le taux d'activité des 15-64 ans continue de croître, passant de 64,5 % en 2006 à 67,6 % en 2011, du fait principalement de l'augmentation de l'activité des femmes et des jeunes de moins de 25 ans.

Il demeure cependant inférieur au taux de l'ensemble des métropoles françaises, en raison notamment de la plus forte présence d'étudiants. Plus de la moitié des actifs en emploi résidant dans la métropole montpelliéraine sont des cadres, professions intellectuelles supérieures ou professions intermédiaires. La prépondérance des personnes qualifiées dans Montpellier Méditerranée Métropole correspond à son caractère métropolitain.

201 000 emplois

Taux d'activité de 70%

LE DEFI :

Promouvoir un développement de l'innovation et de la créativité y compris dans les secteurs concernés par ce contrat de réciprocité: énergie, construction, agro-alimentaire, tourisme, santé,...

Entre Cévennes et Montagne Noire, dans un paysage situé entre 350 et 1200 mètres d'altitude, le territoire Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc est une destination touristique de plus en plus prisée.

La politique de développement touristique de la Communauté de Communes s'articule autour de plusieurs objectifs :

- **Soutenir le développement du tourisme industriel autour de la fabrication de charcuterie et du fromage**
- **Développer les activités agricoles et para agricoles sur l'ensemble du territoire**
 - Permettre le développement de l'activité agricole et de l'élevage en particulier.
 - Soutenir la vente directe, les productions spécialisées, l'agrotourisme, les circuits courts...
- **Développer les infrastructures touristiques structurantes (UTN) et de loisirs en veillant à leur insertion dans le site**
 - Privilégier l'implantation d'équipements sportifs et d'espaces de loisirs en particulier aux abords du lac du Laouzas (Nages) et à Lacaune.
 - Conforter le développement touristique par le maillage des chemins de randonnées (pédestre, cycle, équitation...).
 - Soutenir la diversification des structures de restauration et d'hébergement.

La population est **multipliée par 10** en été

50% du parc de logement sont des résidences secondaires



LE DEFI :

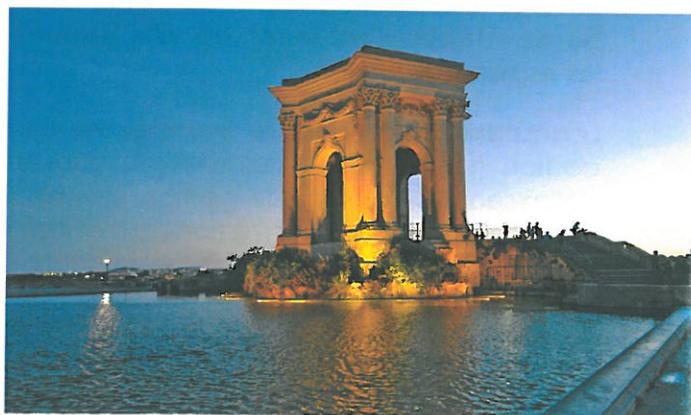
*Faire de la forêt une destination touristique
Diversifier les parcours touristiques, basés sur les ressources naturelles*



Outre la forte demande de loisirs et de sports de plein air d'une population urbaine en augmentation constante, Montpellier Méditerranée Métropole accueille 5 millions de touristes par an et constitue de ce fait une véritable porte d'entrée pour les territoires environnants.

Montpellier Méditerranée Métropole construit sa politique touristique avec pour objectifs:

- De favoriser le tourisme de rebond en développant de nouvelles offres touristiques élaborées conjointement par l'office de tourisme métropolitain et les offices de tourisme locaux, afin de répondre aux attentes d'une clientèle qui souhaite une diversité et une variété accrue d'activités
- De promouvoir le tourisme d'affaire et le faire au niveau national et international au bénéfice notamment des activités d'hébergement métropolitaines
- De renforcer et renouveler son offre et son positionnement en tant que ville moderne et sportive, qui offre un panel d'activités diversifié
- De structurer et soutenir la complémentarité des activités touristiques ville / littoral / rural dans le cadre d'une démarche internationale coordonnée et respectueuse avec les territoires voisins et partenaires, concernant notamment les sports de plein air et les activités de plein nature d'une part, et la découverte du patrimoine vernaculaire, archéologique et spirituel d'autre part.



5 millions de visiteurs par an
Top 3 des sites visités: Zoo de Lunaret, Aquarium
Mare Nostrum, Musée Fabre



LE DEFI :

*Diversifier et renforcer l'offre touristique
en s'appuyant sur les territoires voisins*

La forêt : une richesse à préserver,

Les élus sont concernés à plus d'un titre par la forêt et ses filières, qu'ils soient ou non propriétaires de forêt. De la gestion des forêts communales à l'approvisionnement des chaufferies avec du bois local, en passant par l'utilisation de cette ressource pour construire les futurs bâtiments publics, la filière forêt-bois est au coeur des enjeux de développement local, en ville comme dans les espaces ruraux.

Les élus sont concernés par la forêt dans l'exercice de leurs compétences de :



Lorsqu'une commune est **propriétaire d'une forêt**, le conseil municipal est garant de sa bonne gestion (préservation, valorisation, budget) au bénéfice de l'ensemble des habitants. Les élus définissent les objectifs de gestion, en concertation avec l'Office National des Forêts.

Les collectivités ont pour mission de mettre en valeur leurs espaces forestiers, en créant et entretenant des infrastructures dédiées à l'installation et au maintien d'activités économiques, en soutenant les porteurs de projets et en veillant à la conciliation des usages. C'est leur **rôle d'aménageur du territoire**.

Les collectivités ont un rôle d'exemplarité vis-à-vis des projets de constructions et de rénovations de leurs communes. En tant que **maîtres d'ouvrage de bâtiments publics**, l'utilisation du bois local peut être un atout.

Enfin, les maires sont en première ligne dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens. Il a donc d'**importantes responsabilités en matière de sécurité**, notamment en lien avec les risques incendies, inondations.

Valider une politique forte à l'échelle du territoire pour utiliser le bois et la ressource locale

S'entourer des compétences nécessaires et conventionner

Se mettre en ordre de marche

- Se positionner comme précurseur, innovateur, pour développer une image positive du territoire. L'utilisation du bois local et le lien urbain rural sont des vecteurs porteurs en termes d'image, et en réalisations innovantes.
- Développer une stratégie politique favorable au bois local. Si les élus sont d'accord pour promouvoir le bois local comme matériaux pour la construction ou le chauffage, il est nécessaire de l'entériner dans une stratégie politique globale d'aménagement du territoire.
- La charte décrivant les engagements réciproques des territoires permet de garder la ligne directrice et de la faire appliquer par les services concernés en interne
- La contractualisation des enjeux partagés permet de montrer les engagements des uns et des autres. Cela engage et formalise la coopération entre l'urbain et le rural.
- Conventionner pour apporter des réponses par le rural aux problématiques urbaines, et vice-versa. Certaines zones urbaines sont soumises à des risques particuliers auquel la forêt peut apporter une partie de la réponse.
- Construire un cadre de partenariat qui permet de mettre en commune les atouts de chaque territoire pour répondre à des défis partagés (la transition énergétique, le développement des emplois locaux, ...)
- Adapter l'ensemble des consultations pour promouvoir les circuits courts dans le respect des droits des marchés publics. Il est donc important de travailler sur des clauses de mise en œuvre des procédures qui privilégie
- Contractualiser sur la durée pour permettre aux acteurs locaux de se structurer et ainsi se sécuriser sur l'approvisionnement
- Réaliser des bâtiments en bois et chauffer au bois pour donner l'exemple et démontrer la pertinence économique et technique de ce choix

une ressource à promouvoir

Les Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc sont intégralement compris dans le périmètre du PNR Haut Languedoc, le parc le plus boisé de France. La forêt y a une place prépondérante, développant une filière locale d'envergure.

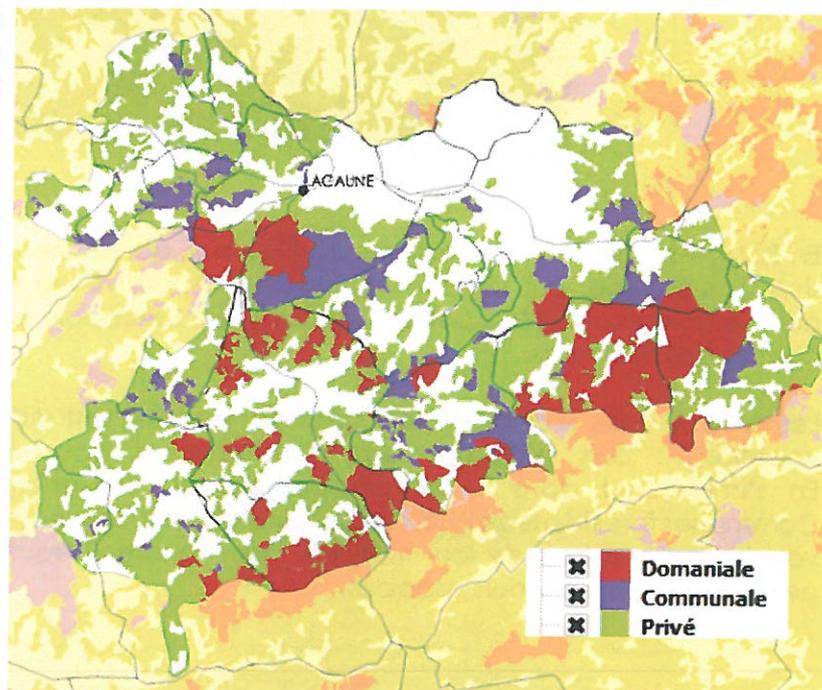
La forêt est l'un des atouts majeurs du territoire communautaire, qui couvre près de 60% de sa superficie. La couverture forestière y est diversifiée, allant du douglas au chêne vert.

La Communauté de Communes fait partie intégrante du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, le plus boisé de France.

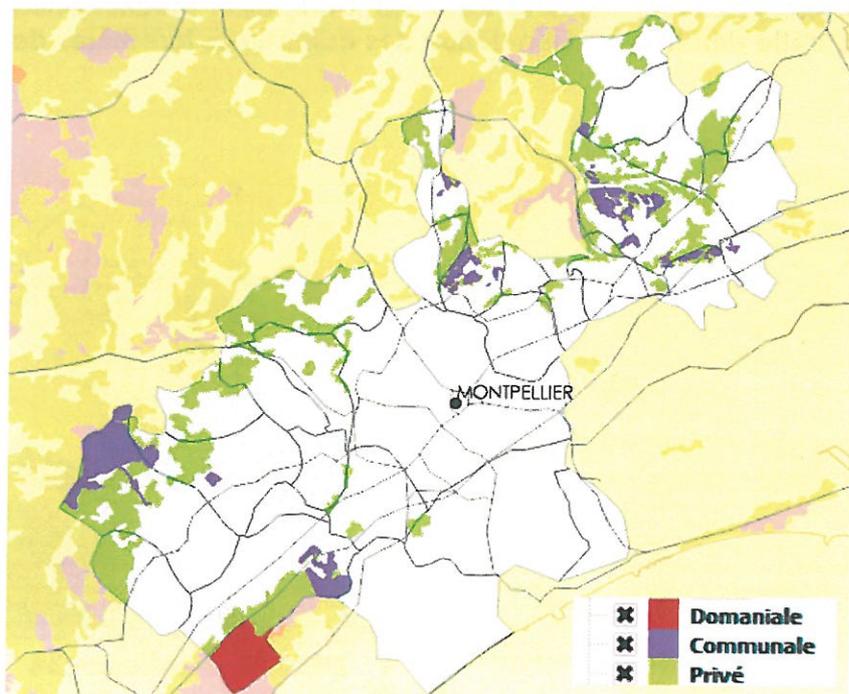
C'est aussi le massif forestier le plus productif de la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, avec une production annuelle estimée à 650 000 m³.

69% des forêts du Haut-Languedoc sont privées.

La filière bois représente près de 2000 emplois sur le territoire du Parc naturel régional.



La métropole de Montpellier est fortement et densément urbanisée. Pour autant, elle accueille des parcelles forestières surtout à l'est et au nord du territoire, contribuant à la richesse paysagère et naturelle de la métropole.



Bien que moins représentée sur le territoire de la Montpellier Méditerranée Métropole, la forêt reste présente sur les coteaux du territoire.

Certaines communes de la métropole sont propriétaires de parcelles forestières.

Une partie de la forêt domaniale de la Gardiole se trouve sur la commune de Fabrègues, au Sud Est de la métropole.

La répartition entre forêt publique et privée est sensiblement similaire à la moyenne régionale, où l'on retrouve 1/3 de propriétaires publics pour 2/3 de privés.

La bois, une ressource locale à utiliser en circuits-courts



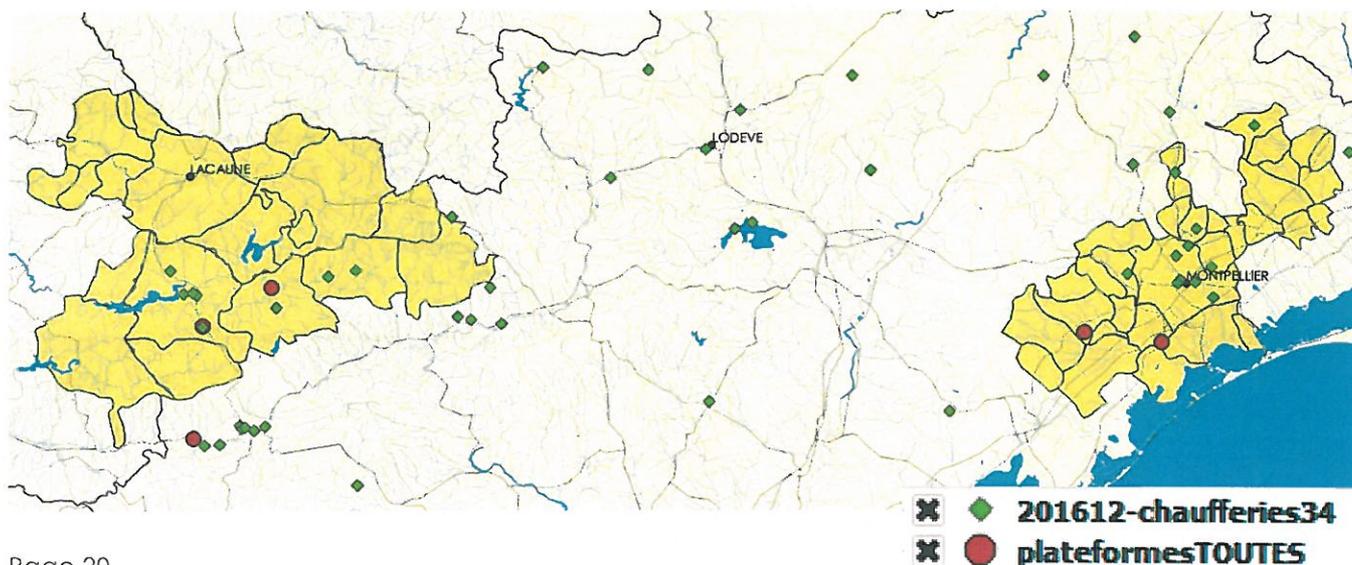
En 2016, les Communes forestières de l'Hérault, qui animent la mission bois-énergie, ont réalisé une étude prospective de territoire pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole et ses 31 communes membres.

Les produits bois issus des forêts départementales ont différentes vocations : bois d'œuvre, bois d'industrie et bois -énergie. En s'impliquant dans le développement du Bois-énergie, les Communes forestières de l'Hérault ont souhaité trouver une nouvelle valorisation aux bois de leur territoire, pour tendre à équilibrer la gestion forestière de leurs espaces.



La Métropole se positionne parmi les grands consommateurs, puisqu'elle a d'importants besoins en matière de chauffage. Plus largement, cette étude prospective permet d'enclencher une réflexion ambitieuse sur les coopérations qui peuvent s'instaurer entre territoires ruraux, détenteurs de la ressource forestière et territoires urbains, catalyseurs de population et d'activités donc de besoins en matière de chauffage.

Cette volonté de construire et consolider les liens entre zones urbaines et zones rurales est largement partagée à la fois par les élus des communes forestières et ceux de Montpellier Méditerranée Métropole. En témoigne l'adhésion de cette dernière à l'Association des communes forestières de l'Hérault.

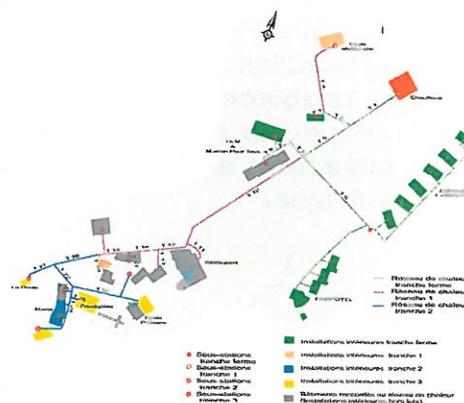


pour se chauffer

Réseau de chaleur communal Fraïsse-sur-Agoût

Année de mise en service :	2003
Puissance bois :	450 kW
Consommation :	400 t/an
Nombre de bâtiments chauffés :	34
Surface chauffée :	3 800 m ²

Le + : La commune maîtrise l'intégralité de la chaîne logistique : bois provenant des éclaircies de la forêt communale, séchage sous hangar communal, transport de la plaquette et entretien courant de la chaufferie par les employés communaux.



Plateforme bois énergie du Pôle Bois La Salvétat-sur-Agoût

Année de mise en service :	2010
Surface de stockage :	15 000 m ²
Surface couverte :	1 400 m ²
Capacité de stockage de plaquettes forestières :	6 000 m ³

Le + : La Communauté de Communes a porté les investissements et a confié la gestion des équipements à une coopérative forestière privée dans le cadre d'un partenariat public-privé rendu possible par la signature d'un contrat d'approvisionnement incluant des bois provenant de l'ONF et de communes forestières.



La Centrale trigénération Montpellier

La centrale de trigénération de Port Marianne à Montpellier est unique en France. Inauguré en février 2015, ce réseau de chaleur fonctionnant à partir du bois produit chaleur, froid et électricité.

Année de mise en service :	2015
Puissance bois :	8 000 kW
Consommation :	10 100 t/an
Surface chauffée :	1.3 millions m ²

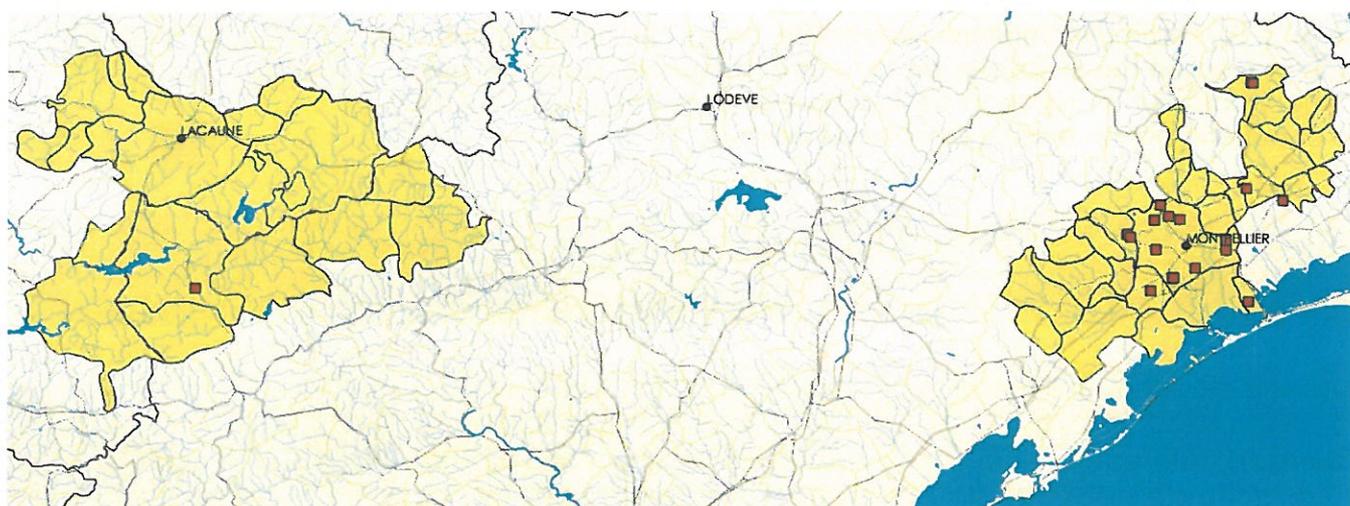
Le + : La SERM, gestionnaire de l'équipement, s'efforce d'utiliser un approvisionnement local issus de forêt durablement gérées en Région. Une plateforme dédiée a été construite sur la métropole pour assurer les livraisons. La volonté politique tend à relocaliser encore plus l'approvisionnement des installations fonctionnant au bois énergie.



La bois, une ressource locale à utiliser en circuits-courts

De plus en plus de collectivités s'interrogent sur la possibilité de construire avec du bois local. Or, poser une exigence précise sur la provenance géographique du bois doit demeurer compatible avec la réglementation en vigueur concernant les marchés publics.

Aujourd'hui, il existe des solutions permettent de flécher la ressource. La mise en œuvre des procédures et de clauses adaptées permet de garantir l'accès des entreprises et des ressources locales à la commande publique.



L'école Mandela Juvignac

La commune de Juvignac, à l'ouest de Montpellier Méditerranée Métropole, vient de s'offrir un nouveau complexe scolaire tout en bois local, une première en Occitanie pour un bâtiment de cette taille!

Avec la construction des 1.700 logements du quartier des Constellations, le nombre d'élèves sur la commune a augmenté de 43 % en deux ans!

L'objectif de la mairie était de construire un nouveau complexe scolaire, pour accueillir ces nouveaux élèves, dans de bonnes conditions.

La solution retenue a été

de construire en bois, en modules préfabriqués dans le cadre d'un marché de conception/ réalisation, notamment pour ses avantages économiques et écologiques.

Autre intérêt : le délai de construction plus court que pour un chantier traditionnel. Débutée en avril 2016, l'inauguration a eu lieu en juin dernier! Le résultat : une école en bois local design présentant une très bonne performance énergétique.

8.9 millions € (coût total du projet) dont 5 millions à charge de la commune

3800 m² répartis sur 159 modules en bois local de 15 à 25 m² chacun
Soit moins de 2500€ / m²
Délai de livraison de 12 mois
23 entreprises locales concernées

16 classes dont 8 de maternelle et 8 de primaire
2 réfectoires
456 élèves de 3 à 12 ans

pour répondre aux besoins de construction

BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™

UNE MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION

ADOSSÉE À UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ À 100 %

COMMENT AVOIR RECOURS AU BOIS DE QUALITÉ EN CIRCUITS COURTS ?

- En s'appuyant sur la marque **Bois des territoires du Massif central™** et le réseau d'entreprises certifiées
- En inscrivant cette marque dans les marchés publics via une méthodologie validée par un juriste

**UTILISER
DU BOIS EN CIRCUITS COURTS
DANS LA COMMANDE PUBLIQUE,
C'EST POSSIBLE !**



LES GARANTIES APPORTÉES PAR LA MARQUE :

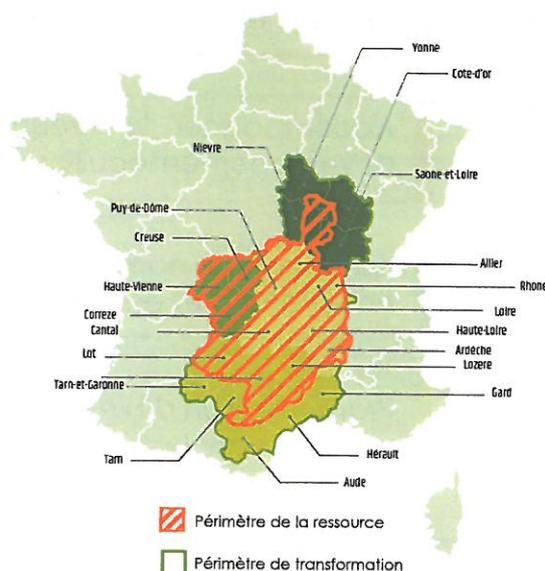
- Une origine locale du bois : Massif central stricto sensu
- Une transformation sur le territoire : les 22 départements du Massif central
- Des produits bois de qualité
- Une traçabilité à 100 % de la forêt au produit fini

DES OUTILS A DESTINATION DES ÉLUS, POUR RÉUSSIR LEURS PROJETS

- Un guide de prescription pour intégrer le bois dans les marchés publics
- Des fiches techniques pour les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre

UN ACCOMPAGNEMENT DE L'IDÉE À L'INAUGURATION

- Par les Collectivités forestières Occitanie
- Par l'association de valorisation des Bois des territoires du Massif central qui porte la marque



**Demander du bois
local
fait vivre des familles
au sein des territoires !**

Construire un territoire accueillant et préserver le cadre de vie et les ressources naturelles

Maintenir et attirer la population en passant par une relocalisation des emplois et une valorisation du parc de logements

Diversifier l'offre pour favoriser la mixité sociale et permettre un parcours résidentiel complet / Améliorer en termes énergétique le parc de logements

Relocaliser les emplois / Développer une filière forêt-bois porteuse d'avenir

Faire de la forêt une destination touristique
Diversifier les parcours touristiques, basés sur les ressources naturelles

Structurer la filière locale comme vecteur de développement
Mettre en valeur les ressources et les savoirs-faire locaux

Renforcer le caractère métropolitain en développant tous les aspects du territoire et en s'appuyant sur des coopérations avec les territoires voisins

Accompagner la croissance démographique par un développement équilibré, respectueux de l'environnement

Augmenter le nombre, la qualité et la diversité du parc, notamment en rénovant et en construisant des logements performants

Promouvoir un développement de l'innovation et de la créativité y compris dans les secteurs concernés par ce contrat de réciprocity

Diversifier et renforcer l'offre touristique en s'appuyant sur les territoires voisins

Développer l'usage qualitatif et quantitatif du bois local dans les projets des collectivités par l'orientation des choix des collectivités

Définition des objectifs communs

Les objectifs stratégiques du contrat de réciprocité Ville / Montagne

Formaliser le partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communautés de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc et définir sa gouvernance

Accompagner la structuration locale d'une filière forêt bois dynamique et porteuse de développement pour tous

Construire des coopérations durables en matière de développement touristique, axées sur nos atouts

Faire de la santé un axe de développement partagé

Des objectifs opérationnels

- ◆ Systématiser l'intégration du bois-énergie dans les projets de construction et / ou rénovation des bâtiments publics afin de pérenniser et renforcer la filière bois-énergie
- ◆ Systématiser l'intégration du bois local dans les projets de construction et / ou rénovation des bâtiments publics afin de renforcer la filière bois –construction
- ◆ Développer l'utilisation du bois local dans le mobilier urbain et intérieur pour les collectivités et appuyer le développement des entreprises de la filière
- ◆ Réaliser un catalogue des produits, entrepreneurs, producteurs et revendeurs locaux
- ◆ Mobiliser des moyens financiers innovants (issus de la politique environnementale et de transition énergétique) bénéficiant aux deux territoires
- ◆ Découvrir et faire connaître la forêt (qu'elle soit en zone rurale ou urbain) et ses produits
- ◆ Élaborer une offre touristique partenariale, axée sur nos atouts réciproques
- ◆ Associer les 2 territoires pour développer des organisations et des techniques innovantes de santé adaptées aux réalités et aux contraintes des territoires



CONTRAT DE RECIPROCITE VILLE-MONTAGNE

Avec le soutien de :



Constat

Les politiques publiques d'aménagement et de coopération doivent être élaborées dans un objectif d'alliance entre les espaces urbains et espaces ruraux, respectueuse de la diversité, des atouts et des enjeux de ces territoires. Elles visent à mieux unir ces deux types d'espaces, afin d'impulser une dynamique commune et d'organiser des flux d'échanges plus équitables et solidaires entre ces pôles.

La **constitution et le développement de partenariats** entre acteurs situés dans les villes et dans les montagnes **participent au rééquilibrage des interactions**. Ils concernent de multiples thèmes : *développement de circuits courts alimentaires, commercialisation de ressources locales, solidarités interterritoriales, valorisation touristique du patrimoine, etc.*

Ces relations ville-montagne caractérisées par la réciprocité entre territoires urbains, périurbains et ruraux existent déjà même si elles ne sont pas nécessairement identifiées comme telles.

Les **contrats de réciprocité**, issus du Comité Interministériel aux Ruralités du 13 mars 2015 viennent concrétiser ce lien par des expérimentations concrètes sur des territoires pilotes, vouées à s'étendre ensuite à d'autres territoires.

L'objectif des contrats de réciprocité ville-montagne (CRVC) est de constituer un processus de collaboration plus formalisé et reproductible afin que ces types de coopérations se généralisent. Il s'agit aussi de participer à l'équilibrage dans le dialogue territorial entre espaces urbains, périurbains et ruraux et d'accompagner sa traduction en actions concrètes (partenariats).

Si le CRVC ne génère pas de soutien financier spécifique, l'inscription d'un projet au CRCV permettra de bénéficier d'une visibilité accrue notamment lors d'une demande d'aide financière.

La présente démarche de coopération pourra également être intégrée lors de la révision ou de la conclusion des nouvelles contractualisations, à intervenir entre les EPCI, l'association signataire et leurs partenaires.

Les partenaires engagés

Communauté de Communes « Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc »

La Communauté de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc comporte 19 communes. Elle accueille 8 000 habitants, pour une densité moyenne de 10 hab/ km².

La forêt est l'un des atouts principaux du territoire communautaire, qui couvre 50 à 60% de sa superficie. La couverture forestière y est diversifiée, allant du douglas au chêne vert. La Communauté de Communes fait partie intégrante du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, le plus boisé de France.

Le développement de ce territoire se construit autour des richesses que la Nature lui a offertes : l'eau, le vent, les paysages et la forêt.

Montpellier Méditerranée Métropole

La Métropole de Montpellier Méditerranée est composée de 31 communes, avec un tissu géographique, allant de l'hyper centre très urbain, en cœur de Montpellier à des communes rurales comme Montaud, avec 900 habitants. La métropole a bénéficié en 2016 d'une étude prospective sur le potentiel de développement du bois-énergie dans son patrimoine bâti. Cette action menée par les Communes forestières dans le cadre de la mission Bois-énergie, a permis d'identifier le bois-énergie comme un enjeu fort pour la métropole.

La Métropole souhaite que l'ensemble des chaufferies situées sur son territoire, relevant de ses compétences ou d'organismes sur lesquels elle exerce un contrôle soit approvisionné par le bois de forêts locales.

Elle souhaite aussi renforcer la filière constructions bois et développer une offre de qualité en lien avec la démarche EcoCité du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, notamment concernant les équipements et bâtiments publics (écoles, crèches, structures culturelles, socio-culturelles, socio-éducatives, à la rénovation thermique du parc de logements.

Le rôle fédérateur des Collectivités forestières

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) regroupe près de 6000 communes propriétaires de forêts, et des collectivités territoriales concernées par les enjeux de développement forestier. Elle mène ses missions via un réseau de 50 associations départementales et 7 unions régionales.

Au niveau local, l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie soutient et valorise les initiatives des territoires sur la forêt et le bois depuis des années, à

travers l'appui aux démarches de territoires telles que les chartes forestières de territoire, les plans d'approvisionnement local, le développement d'actions et de partenariats locaux avec les intercommunalités, les Pays/PETR, les Parcs naturels régionaux. Un des axes de son programme stratégique consiste en la mise en œuvre d'une stratégie basée sur la complémentarité et la réciprocité entre les territoires à travers les questions forestières.

Dans le cadre de l'action prévue, l'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie participe à la coordination et à la mise en place des actions et du cadre de coopération entre les territoires.

.....

Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc décident de conclure un contrat de réciprocité entre leurs 2 territoires, en partenariat avec les Collectivités forestières d'Occitanie.

Article 1 : Les engagements de ce contrat de réciprocité

Ce contrat de réciprocité vise à mettre en place une coopération innovante, originale et opérationnelle autour de la thématique de forêt et de la filière bois principalement, avec une logique de renforcement des interactions entre le gisement de bois du Haut-Languedoc, sa diversité, sa qualité et les besoins de la population, des acteurs publics et économiques de la Métropole de Montpellier, afin nouer des relations respectueuses, réciproques et bénéfiques aux deux territoires.

Dans le cadre de cette démarche, les signataires de cet accord s'engagent à :

- Assurer l'animation, tant politique que technique, de cette coopération territoriale,

- Bâtit conjointement, puis mettre en œuvre, un ensemble de projets opérationnels au bénéfice de ces 2 territoires
- Accompagner techniquement et financièrement les projets opérationnels retenus, dans le cadre des décisions spécifiques des instances délibérantes des 2 territoires,
- Mobiliser, tant techniquement que financièrement, l'ensemble des partenaires identifiés en vue d'une plus grande efficacité des projets opérationnels retenus,
- Intégrer, le cas échéant ces projets opérationnels vers des dispositifs conventionnels permettant notamment de les valoriser financièrement et de les développer,
- Mettre en place une gouvernance de pilotage, de suivi et d'évaluation des partenariats et des projets engagés,
- Participer et contribuer aux échanges de bonnes pratiques participant à l'évaluation et à l'animation nationale et régionale de ces nouvelles formes de coopération urbain-rural.

Article 2 : Thématiques de partenariats et premiers objectifs opérationnels

Ce projet de partenariat s'inscrit dans la double dynamique d'affirmation des métropoles en tant que territoires d'équilibre, catalyseurs du développement régional et la nécessité de renforcer l'alliance des territoires afin que les relations d'interdépendances entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales ne cessent de s'accroître au bénéfice d'un développement équilibré, interactif et coopératif de ces différents espaces.

C'est l'un des axes majeurs du Pacte d'Innovation Etat-Métropole signé le 6 janvier dernier.

Dans le cadre du protocole d'intention approuvé par Montpellier Méditerranée Métropole et la Communautés de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc, et compte-tenu de leurs projets de territoire respectifs, les thématiques de ce contrat identifiées comme prioritaires sont :

- **La filière forêt-bois dans sa transversalité**
- **Le tourisme**
- **La santé**

Ce projet de contrat de Réciprocité Ville-Montagne entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc répond à des objectifs partagés.

Il constitue la première phase d'un accompagnement qui s'inscrit dans la durée,

avec pour ambition de concrétiser les relations entre l'urbain et le rural.

A plus long terme, l'approche retenue aura vocation à élargir son périmètre et à diffuser des bonnes pratiques et éléments méthodologiques vers d'autres territoires.

Objectifs stratégiques

- Formaliser le partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communautés de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc et définir sa gouvernance ;
- Accompagner la structuration locale d'une filière forêt bois dynamique et porteuse de développement pour tous ;
- Construire des coopérations durables en matière de développement touristique, axées sur nos atouts complémentaires ;
- Faire de la santé un axe de développement partagé.

En complément, quelques grands champs thématiques ont d'ores et déjà été pré-identifiés :

- **Systématiser l'intégration du bois-énergie dans les projets de construction et / ou rénovation des bâtiments publics afin de pérenniser et renforcer la filière bois-énergie :**

Différentes actions pourront être mises en œuvre¹ :

- Sensibiliser les équipes techniques et politiques à l'intégration du bois local dans les projets
- Réaliser une formation des collectivités (responsables techniques et politiques des marchés publics) à l'intégration de clauses spécifiques
- Adopter une démarche visant à généraliser l'étude d'une option bois dans les projets des collectivités par des marchés publics ambitieux
- Identifier les projets à venir des collectivités engagées et évaluer les potentiels d'utilisation du bois local (énergie)

¹ Les actions indiquées sont citées à titre d'exemple et ne seront pas toutes mises en œuvre. Il s'agira de prioriser et de phaser dans le temps leur réalisation.

- Structuration de la filière amont : reboisement, exploitation, transformation (plaquettes/ granulats...)
 - Développement de contrats d'approvisionnement de moyen terme dans le respect du code des marchés publics
 - Développement et diversification de l'utilisation du bois -énergie : poursuite de la réalisation d'un parc de chaufferie dernière génération de grande capacité pour le chauffage urbain, mises en place de chaufferie de petite et moyenne capacité pour des équipements publics (crèches, écoles, piscines, centres socio-culturels et socio-éducatifs...), promotion de la solution bois énergie dans l'habitat individuel
- **Systématiser l'intégration du bois local dans les projets de construction et / ou rénovation des bâtiments publics afin de renforcer la filière bois – construction :**
 - Adopter une démarche visant à généraliser l'étude d'une option bois dans les projets des collectivités par des marchés publics ambitieux
 - Identifier les projets à venir des collectivités engagées et évaluer les potentiels d'utilisation du bois local (construction)
 - Sensibiliser l'ensemble des acteurs (élus, sociétés d'aménagements et autres maîtres d'ouvrages publics et privés, promoteurs, entreprises de construction, particuliers ...)
 - Travailler à la rédaction de clauses techniques et administratives « types » dans les marchés publics de construction
 - Inclure systématiquement la marque « Bois Des Territoires du Massif Central » dans les marchés publics
 - Réaliser une formation des collectivités (responsables techniques et politiques des marchés publics) à l'intégration de clauses spécifiques
 - Réaliser des bâtiments de référence : écoles, crèches, logements collectifs....
- **Développer l'utilisation du bois local dans le mobilier urbain et intérieur pour les collectivités et appuyer le développement des entreprises de la filière**
 - Réaliser un catalogue des produits, entrepreneurs, producteurs et revendeurs locaux
 - Travailler en lien avec les acteurs du design et du mobilier bois: l'école d'architecture, l'école des beaux-arts, des designers indépendants de l'aire métropolitaine et les fabricants des territoires

- Lancer des marchés publics et groupement d'achats « mobiliers bois » avec des cahiers des charges et des allotissements adaptés
 - Systématiser la référence à la marque « Bois Des Territoires du Massif Central » dans les appels d'offres
 - Réaliser des opérations de références : équipements de l'intérieur et des abords de nouveaux bâtiments publics en mobilier bois, implantation de mobiliers extérieurs bois ou aménagements extérieurs bois dans les parcs et jardins et futures aires sportives et/ ou de loisir
- **Mobiliser des moyens financiers innovants (issus de la politique environnementale et de transition énergétique) bénéficiant aux deux territoires :**
 - Flécher les recettes issues des taxes de défrichement pour financer les plans de reboisement dans les zones de production ;
 - Mobiliser les financements de l'Agence de l'Eau en faveur de la forêt : préservation de la biodiversité, lutte contre le ruissellement
 - Travailler sur les compensations « carbone » entre l'aire urbaine métropolitaine et la moyenne montagne languedocienne
- **Découvrir et faire connaître la forêt et ses produits**
 - Déployer un projet pédagogique à destination des scolaires sur les richesses issues des forêts + lien urbain-rural (classes vertes sur la CC) => partenariat à développer APIEU / CPIE / écoLothèque
 - Offrir à toutes les écoles / mairies des nichoirs à mésange élaborés sur le Haut-Languedoc (par exemple ESAT de La Salvetat) afin de lutter contre les chenilles processionnaires et leur fort pouvoir urticant
 - Doter toutes les communes, toutes les écoles de Montpellier Méditerranée Métropole de sapins de Noël issues du Haut-Languedoc, avec montagne de communication associée (même chose pour les chalets liés aux marchés de Noël)
 - Mettre en place un festival de la forêt et du bois (concours de construction de particuliers, concours photo "la forêt et la ville", expositions, artisanat, table-rondes,...)
- **Elaborer une offre touristique partenariale, axée sur nos atouts réciproques**
 - Mettre en place sur le territoire métropolitain des actions de promotion des paysages, des activités de pleine nature et des produits du terroir du Haut-Languedoc
 - Développer des produits touristiques associant les atouts des 2 territoires

- Structurer les offres touristiques associant le patrimoine sacré et vernaculaire des territoires (Saint Jacques de Compostelle)
 - Organiser des manifestations pour promouvoir les vins du grand Montpellier et les produits du Haut-Languedoc (salaisons, fromages, ...)
 - Organiser un évènement sportif renforçant notamment l'image des 2 territoires : course VTT/Trail
- **Associer les 2 territoires pour développer des organisations et des techniques innovantes de santé adaptées aux réalités et aux contraintes des territoires :**
 - Initier le travail, les échanges, la sensibilisation entre praticiens des territoires de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, la faculté de Montpellier et le CHU pour favoriser la mise en place d'une offre de soin plus adaptée à la montagne du Languedoc
 - Faciliter et promouvoir un travail commun entre les professionnels de la santé de la Communauté de Communes et de la Montagne du Haut Languedoc et les acteurs de l'économie de la santé Montpelliéraine pour créer et développer des produits, des procédés, des innovations techniques destinés aux soins en zone rurale et montagnaise (télé opération, contrôle des actes de soin à distance, auto diagnostic ou télédiagnostic, suivi médical à distance, ...)

Article 3 : Gouvernance du Contrat de réciprocité :

Au titre de la gouvernance, de l'animation, de la structuration et du suivi des actions, seront mis en place :

- **un comité de pilotage** chargé de s'assurer du respect des objectifs poursuivis, de l'avancement des actions prévues au titre du contrat, de ses avenants et conventions d'application.

Ce comité sera placé sous la triple présidence du Président de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, du Président de Montpellier Méditerranée Métropole, du Président de l'association des Collectivités forestières d'Occitanie ou des Vice-Présidents compétents les représentant.

Il pourra associer, autant que de besoin, les représentants de l'Etat, des collectivités locales, établissements publics de coopérations intercommunales, établissements publics locaux, sociétés d'économies

mixtes, sociétés publiques locales, coopératives, associations et sociétés partenaires et/ou associées. Pourront aussi participer à ce comité les représentants des organisations professionnelles parties prenantes de ce contrat de réciprocité.

Ce Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par an à l'invitation des 3 présidents.

- **Un Comité technique de suivi** chargé de définir les actions à mettre en œuvre et en faire le bilan, ainsi que préparer le comité de pilotage.

Il sera animé par la direction générale de l'association des Collectivités forestières d'Occitanie, la direction générale de la Communauté de Communes, la direction générale et les directions de la Métropole impliquées dans la mise en œuvre et l'animation de ce contrat notamment en charge de la transition énergétique, du développement économique et du tourisme. Il pourra associer toutes les personnes morales ou physiques précitées.

Il se réunira au moins deux fois par an à l'invitation des 3 directions.

- **Des groupes de travail thématiques** en charge du développement des premières actions prévues au programme se réuniront sur invitation du Comité de Suivi. Ils auront pour missions de mettre en œuvre les actions opérationnelles de ce contrat, pour répondre aux objectifs fixés par le Comité de pilotage. Ces groupes s'appuieront sur les services des institutions signataires ainsi que sur les structures et acteurs associés aux premières actions de partenariat.

Le présent contrat est élaboré dans l'objectif de valoriser des projets fédérateurs, dans une logique de développement réciproque.

Au-delà de l'engagement politique des deux territoires, il s'agit de valoriser et pérenniser un cadre d'échange et de mutualisation pour des coopérations par et pour les territoires.

Plus largement, cette expérimentation a vocation à être reproduite à l'échelle Occitanie, ce contrat se positionnant comme précurseur dans la démarche de liens urbain-rural.

Fait en 3 exemplaires,



Pour la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc

Robert BOUSQUET - Président



Pour Montpellier Méditerranée Métropole

Philippe SAUREL - Président



Pour l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

Francis CROS - Président